

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

• en exercice	19
• présents	13
• votants	17
• absents	6
• exclus	

De la commune de Cauvigny

Séance du 07 février 2024 à 20 heures 15

**Date de convocation :**

02 février 2024

**Date d'affichage :**

02 février 2024

**Objet**

N° 4739 Autorisation pour rédaction et émargement concernant l'avenant n°7 de l'ILEP pour l'année 2024

M. CHABLE Francis

Étaient présents :

Mme DAVIAU, M BREEMEERSCH Adjoint, Mmes DE LAERE, DEPONDT, JUGAN GORGE, VIDAL, M. ANCART, BARKATS, BARRAULT, BROSSARD, GOMEZ, RIBEIRO-FARIA.

Absents excusés : M. CLIN, Mme DOREMIEUX

Absents ayant donné pouvoir : Mmes DUCHESNE, GUIGONNET, M. MARTINS, ROZE

Secrétaire de séance :

M. GOMEZ François

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation pour rédiger et émarger tous documents concernant l'avenant n°7 pour l'année 2024 de l'ILEP (centre de loisirs et cantine) pour un montant de 329 100 €, participation de la commune de 166 887 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire a rédiger et émarger tous documents concernant l'avenant n°7 pour l'année 2024 de l'ILEP (centre de loisirs et cantine) pour un montant 329 100 €, participation de la commune de 166 887 €.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Beauvais le .

Publié ou notifié le .

Fait à Cauvigny, le 09 février 2024

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

ID : 060-216001347-20240207-DELIBE4739-DE



Le Maire

